

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.106

L'An Deux Mille Deux, le 12 août à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

5 AOUT 2002

5 AOUT 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BRAULT, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DURAND, GRAMMATICO, MM. GUIARD, LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : Mme MONTRON représentée par M. LE GUEUT
M. CAU représenté par M. POTENNEC
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS-EXCUSES : M. FAVRE, Mlles ISENDICK et LABEYRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 30

Mlle TURPIN a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE ET DU CONTRAT TEMPS LIBRE

VOTE : UNANIMITE

Par délibération du 20 novembre 1997, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'un second contrat Enfance intervenu avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime pour la mise en oeuvre d'une politique d'action sociale concertée, visant au développement de l'accueil des enfants de 0 à 6 ans.

Le contrat étant venu à échéance et compte tenu de l'intérêt que présente un tel contrat et de l'aide financière apportée par la Caisse d'Allocations Familiales, il est proposé de souscrire un renouvellement pour une durée de trois années :

- il est prévu de continuer le soutien apporté à la crèche associative "Les Moussaillons", en fixant la subvention qui sera versée à cette association en 2002 à 24 849,19 euros, puis à 39 849,19 euros en 2003 et à 44 849,19 euros en 2004,

- il sera maintenu la subvention d'aide à la professionnalisation à la halte garderie du Centre Social à hauteur de 32 319,19 euros,

Ce contrat prendra également en compte :

- le soutien par la Ville à l'Espace Parental, mis en oeuvre par l'association Equilibre,

- la gestion par la Ville de deux centres de loisirs municipaux créés pour faire suite à la fermeture des deux centres de loisirs associatifs,

- les secteurs péri-scolaires maternels,

- le relais assistantes maternelles,

- le poste de coordination Petite Enfance (50 % du temps de travail),

- la semaine de l'imaginaire,

- la création d'une commission extra-municipale Petite Enfance au titre du relais assistantes maternelles municipal.

Par délibération en date du 30 septembre 1998, le Conseil Municipal a décidé la signature d'un contrat Temps Libre avec la CAF. Le contrat Temps Libre concerne les enfants âgés de 6 à 16 ans. Ce contrat étant venu à échéance, il est proposé de le renouveler pour une durée de trois ans. Les actions prises en compte au titre de ce contrat concernent :

- les activités spécifiques du Pôle Jeunesse (expression théâtre, nouvelles cultures, Hip Hop, communication, espace citoyen ludothèque),

- le maintien du poste agent ressources et la professionnalisation de ce poste à compter de l'année 2003,

- la professionnalisation des emplois jeunes au terme de leur contrat,

- la prise en compte de deux centres de loisirs municipaux pour les 6-12 ans,

- les secteurs péri-scolaires élémentaires,

- le poste de coordination enfance-jeunesse (50 % du temps de travail),

Enfin, au titre du soutien associatif, les séjours jeunes du Centre Social pourront faire l'objet d'une subvention de 7 623,00 euros sur présentation d'un dossier de demande au plus tard au mois de novembre de l'année précédant le séjour.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer les nouveaux contrats :

- * Contrat Enfance
- * Contrat Temps Libre

avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 août 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS